



Ville de  
**Kingersheim**

Le Maire

003/2024

## Arrêté portant abrogation de délégation en matière d'état-civil à Madame Audrey Bleger

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 10 janvier 2024

- Vu les articles L 2122-30 et R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, sous sa responsabilité et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses Adjoints, donner délégation de signature pour la légalisation des signatures, par arrêté,
- Vu le décret n°2017-270 du 1<sup>er</sup> mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état-civil exercées par le Maire, modifiant l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire peut déléguer, sous son contrôle et sa responsabilité, à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires, tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état-civil,
- Vu la circulaire du 26 juillet 2017 de présentation de diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle,
- Vu la délégation accordée en matière d'état-civil à Madame Audrey Bleger, adjoint administratif territorial au service population en date du 2 décembre 2022 par arrêté 530/2022,

CONSIDERANT que Madame Audrey Bleger n'exerce plus ses fonctions au service population, suite à une mutation interne au service Finances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

### ARRETE

**Article 1** – L'arrêté 530/2022 du 2 décembre 2022 portant délégation en matière d'état-civil à Madame Audrey Bleger est abrogé.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié à l'intéressée et transmis à :

- Monsieur le Sous - Préfet de Mulhouse,
- Madame la Procureur de la République,
- Service du personnel.

Pour ampliation

Pour le Maire :

La 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée  
Valérie Gerrer



Le Maire

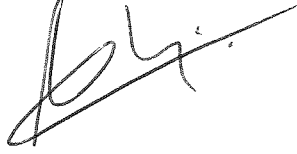
Signé

Laurent Riche



Arrêté notifié le 15.01.2024

Signature de l'intéressée :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
068-216801662-20240110-AI-0032024-AI  
Date de télétransmission : 15/01/2024  
Date de réception préfecture : 15/01/2024